

## COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2018

Présents : Mesdames Amandine GARDES, Michèle Malfant, Marie-Christine MERLE, Séverine PORTAL, Messieurs Patrick BEAUNE, Philippe CHABANON, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC, Pierre TOURETTE

Absent excusé a donné pouvoir: Rémi ROUX à Michèle Malfant

Secrétaire de séance : Madame Séverine PORTAL

Guytaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Vote à main levée

### Ordre du jour :

#### Validation du compte rendu du 10/04/2018.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

#### 1-Ligne de trésorerie

Madame le Maire explique que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune de Vissac-AUTEYRAC, liés aux travaux de la Voie Communale n°15 et de l'enrobé du lotissement, à l'achat d'un camion benne ainsi qu'à l'achat d'un tracteur avec étrave, elle a demandé à plusieurs établissements bancaires de faire une proposition pour une ligne de trésorerie de 200 000 €.

Le conseil municipal DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-dessous indiquées.

<b>Montant :</b>	<b>200 000 Euros</b>
<b>Durée :</b>	<b>365 jours</b>
<b>Taux d'intérêt applicable</b>	<b>TAUX FIXE de 0,99 %</b>
<b>Commission de non-utilisation</b>	<b>0,25 %</b>
<b>Frais de dossier</b>	<b>0,25 %</b>

VOTE : pour à l'unanimité (10)

#### 2- Voie Communale n°15 :

Suite aux premiers travaux sur la Voie Communale n°15, il s'est avéré que sous la chaussée existante, le terrain présentait plusieurs couches de matériaux non homogènes et instables (aucune entreprise ayant répondu à l'appel d'offre n'avait réalisé de sondage de sol). EUROVIA a conseillé un empierrement de 20 à 30 cm, un reprofilage général du chemin et un tri couche.

Compte tenu de ce nouvel élément, des membres de la commission d'appel d'offre, réunis sur le terrain avec la société EUROVIA DALA et l'entreprise CLEMENT TPL et après discussion, ont validé la proposition faite par la société EUROVIA pour réaliser un empierrement plus important ainsi qu'un enduit tri couche et non l'enrobé initialement prévu. Cela a généré un supplément de prix d'un montant de 1 964.92 € HT (inférieur à 5% du montant initial du marché), portant le marché à 51 652,33 € HT.

VOTE : Pour (8 voix), Abstentions : (2 : Patrick BEAUNE et Pierre TOURETTE)

#### 3- Transfert des pouvoirs de police compétence voirie :

Bien que cette compétence ait été transférée de manière automatique au Président de la CC des Rives du Haut-Allier, nous pouvons nous y opposer dans un délai de 6 mois suivant à compter du transfert de la compétence.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de garder la compétence voirie, associant les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement et la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

#### **4- Adhésion à l'expérimentation de la MPO. (Médiation Préalable Obligatoire).**

Le CDG43 propose de créer un service de médiation conventionnelle pour éviter le recours au Tribunal Administratif en cas de conflit entre employeur et employé. Il propose d'adhérer à l'expérimentation de ce service.

Le conseil municipal **DECIDE** d'adhérer au service de médiation conventionnelle du CDG43 et à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire mise en place par décret n° 2018-101 du 16 février 2018.

**AUTORISE** le maire à signer la convention de mise en œuvre de cette médiation préalable obligatoire avec le CDG43.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

#### **5- Validation de la numérotation des voies communales pour envoi aux différents intervenants.**

Lors du dernier conseil municipal, la dénomination des voies communales a été validée. Le fichier joint fait apparaître les éléments obligatoires demandés par les différents organismes, tels que le cadastre, la poste, le SDIS, l'IGN ... :

- Le nom du village
- Le numéro de section
- Le numéro de parcelle
- Nom de l'habitant
- Nom de la voie
- Numéro attribué
- La précision de la résidence principale (RP) ou secondaire (RS), ainsi que local vacant (V) ou loué (L).

Nous avons besoin de : 65 plaques de rue en email, 266 numéros de maison en email, 4 panneaux de rue en email.

Le conseil municipal **VALIDE** tous les éléments repris dans le tableau récapitulatif de dénomination des voies et places communales.

VOTE : Pour à l'unanimité (10 voix)

#### **7- Questions diverses.**

- Ligne SNCF : pas de train depuis plusieurs mois, Madame le maire a envoyé un courrier à la Direction des gares, à la Région Auvergne Rhône Alpes, à Jean-Pierre VIGIER, député, Monsieur DUPLOMB Sénateur, pour qu'une solution de remplacement soit trouvée. (cf courrier affiché en gare de Lachaud).
- Ecole, rentrée 2018-2019 : les TAP sont supprimés. Proposition d'ouverture d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à Siaugues (minimum de 8 enfants inscrits).
- Visite de l'inspecteur des bâtiments de France pour sécuriser la statue Sainte Anne dans l'église de Vissac et classer la vierge d'Auteyrac en monument historique

Madame le maire lève la séance à 21h30

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 08 juin 2018

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTAL

